

## Agrément technique ATG avec certification



ÉTANCHÉITÉS DES OUVRAGES  
D'ART ET TOITURES PARKING –  
MEMBRANES BITUMINEUSES

**IKO POLYBRIDGE**

Valable du 22/10/2021  
au 21/10/2026

## Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association**  
Rue d'Arlon 53 – 1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) – [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

IKO NV  
d'Herbouvillekaai 80  
2020 Anvers  
Tél. : +32 (0)3 248.30.00  
Fax. : +32 (0) 3 248.37.77  
Site Internet : [be.iko.com](http://be.iko.com)  
Courriel : [info.be@iko.com](mailto:info.be@iko.com)

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable indépendante du système (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du système à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

## 2 Objet <sup>(1)</sup>

Les systèmes d'étanchéité IKO POLYBRIDGE 4 T et IKO POLYBRIDGE 5 T/F sont utilisés pour l'étanchéité de ponts jusqu'à une pente de 6 %. (Cette limitation de pente s'applique uniquement aux zones de circulation). Le système peut également être utilisé pour des toitures-parking, à condition que la couche de protection soit de classe A.

Ce système d'étanchéité se compose du vernis d'adhérence IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA, ou IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU et une des membranes IKO POLYBRIDGE 4 T/F ou IKO POLYBRIDGE 5 T/F.

Ces membranes sont appliquées par soudage à la flamme comme revêtement monocouche sur un support en béton ou un support en béton réparé à l'aide d'un mortier de ragréage à base de liant hydraulique modifié ou non (PCC ou CC) ou réparé à l'aide d'un mortier de ragréage à base de résines (PC). Les mortiers de ragréage doivent être conformes aux classes R3 ou R4 de la NBN EN 1504-3.

Les membranes IKO POLYBRIDGE sont recouvertes de couches de protection de :

- Classe A : asphalte coulé
- Classe B : béton bitumineux

**Tableau 1 – Domaine d'application des membranes IKO POLYBRIDGE**

Membrane	Classification <sup>(1)</sup>	Couches de protection <sup>(2) (3)</sup>			
		Type	Flandre	Wallonie	Région bruxelloise
IKO POLYBRIDGE 4 T/F	S <sub>2</sub> (I) L (A, B) P <sub>6,0</sub> M <sub>2</sub> I (15)	Asphalte coulé (classe A)	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux (classe B)	APO-C	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			APO-D	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3
IKO POLYBRIDGE 5 T/F	S <sub>3</sub> (I) L (A, B) P <sub>6,0</sub> M <sub>2</sub> I (6)	Asphalte coulé (classe A)	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux (classe B)	APO-C	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			APO-D	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3

<sup>(1)</sup> Les définitions des différentes classes sont décrites à l'annexe A.

<sup>(2)</sup> La composition de référence des couches de protection est décrite dans les normes EN 13108-1 et 13108-6

<sup>(3)</sup> Tout autre asphalte coulé ou béton bitumineux à squelette sableux dont les caractéristiques sont connues à l'avance et approuvées par le titulaire et qui est coulé dans des conditions d'épaisseur et de température identiques peut également être utilisé si  $D \leq 10$  mm.

## 3 Matériaux

### 3.1 Système d'étanchéité

#### 3.1.1 Membranes IKO POLYBRIDGE

Membranes obtenues par imprégnation d'une armature composite à base de polyester et d'un voile de verre, enrobées ensuite de bitume plastomère.

Les caractéristiques nominales des membranes sont indiquées au tableau 2. Les caractéristiques nominales des matières premières utilisées pour la composition des membranes IKO polybridge sont reprises au Tableau 3

<sup>1</sup> Cet agrément a été accordé sur la base du guide d'agrément « Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules (version 2013) ».

**Tableau 2 – Caractéristiques des membranes**

Caractéristiques	IKO POLYBRIDGE	
	4 T/F	5 T/F
Armature	A	B
Épaisseur [mm]	4,0 ± 5%	5,0 ± 5%
Longueur [m]	≥ 11,00 (*)	≥ 10,00 (*)
Largeur [m]	≥ 1,000	≥ 1,000
Masse surfacique [kg/m²]	4,67 ± 10%	5,70 ± 10%
Finition face supérieure	Talc (150 ± 100) g/m²	Talc (150 ± 100) g/m²
Finition face inférieure	Feuille thermofusible	Feuille thermofusible

(\*) : D'autres longueurs sont disponibles sur demande..

**Tableau 3 – Caractéristiques des matériaux de base IKO POLYBRIDGE**

Caractéristiques	Armature A	Armature B
Type	Composite voile de verre-polyester non tissé	Composite voile de verre-polyester non tissé
Masse surfacique [g/m²]	230 ± 15%	270 ± 15%
	Omhullingsmassa	
Type	Plastomère	
Température de ramollissement de l'anneau et de la bille [°C]	≥ 135	
Souplesse à basse température [°C]	≤ -16	
Analyse des composants	Connu de l'organisme de certification	
Spectre infrarouge	Connu de l'organisme de certification	

### 3.1.2 Vernis adhésif

#### 3.1.2.1 Vernis adhésif IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL

Vernis bitumineux dilué au solvant organique utilisé pour l'imprégnation à froid de supports et servant de couche d'accrochage. Ce primaire est aussi disponible sous le nom commercial IKOPRO BITUMEN PRIMER.

Le vernis est conditionné dans des bidons de 5 l, 25 l et 200 l.

Les autres caractéristiques du système d'étanchéité sont présentées au Tableau 7.

**Tableau 4 – Identification du IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL**

IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL		
Masse volumique [g/cm³]	EN ISO 2811	0,89 ± 5 %
Extrait sec [%]	EN ISO 3251	50 ± 3
Viscosité à 25° C [mPa.s]	EN ISO 3219	40 ± 8
Temps de séchage [min]	EN ISO 3215	60 ± 6
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption

#### 3.1.2.2 Vernis adhésif IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR

Primaire à base de bitume à séchage rapide pour activer et préparer les surfaces sur lesquelles IKO POLYBRIDGE doit être appliqué. Ce primaire est aussi disponible sous le nom commercial IKOPRO QUICK PRIMER.

Le vernis est conditionné dans des bidons de 5 l, 25 l et 200 l.

Les autres caractéristiques du système d'étanchéité sont présentées au Tableau 7.

**Tableau 5 – Identification du IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR**

IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR		
Masse volumique [g/cm³]	EN ISO 2811	0,89 ± 5%
Extrait sec [%]	EN ISO 3251	46 ± 3
Viscosité (méthode Ubel 40°C) [mm²/s]	EN ISO 3104	40 ± 8
Temps de séchage [min]	EN ISO 3215	env. 30
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption

#### 3.1.2.3 Vernis adhésif IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA

Primaire bitumineux modifié aux élastomères pour activer et préparer les surfaces sur lesquelles IKO POLYBRIDGE doit être appliqué. Ce primaire est aussi disponible sous le nom commercial IKOPRO SA BITUMEN PRIMER.

Le vernis est conditionné dans des bidons de 5 et 25 et 200 l.

Les autres caractéristiques du système d'étanchéité sont présentées au Tableau 7.

**Tableau 6 – Identification du IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA**

IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA		
Masse volumique [g/cm³]	EN ISO 2811	0,94 ± 5%
Extrait sec [%]	EN ISO 3251	55 ± 3
Viscosité (Ford Cup 4 mm, 25°C) [sec]	EN ISO 2431	60 ± 10
Temps de séchage [min]	EN ISO 3215	env. 60
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption

### 3.1.2.4 Vernis adhésif IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU

Primaire sans solvant à base de bitume (émulsion à base d'eau) pour activer et préparer les surfaces sur lesquelles IKO POLYBRIDGE doit être appliqué. Ce primaire est aussi disponible sous le nom commercial IKOPRO ECO PRIMER.

Le vernis est conditionné dans des bidons de 5 et 25 et 200 l.

Les autres caractéristiques du système d'étanchéité sont présentées au Tableau 7.

Tableau 7 – Identification du IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU

IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU		
Masse volumique [g/cm <sup>3</sup> ]	EN ISO 2811	1,00 ± 5%
Extrait sec [%]	EN ISO 3251	55 ± 3
Viscosité (Brookfield Spindle 2, 5 rpm, 25°C) [mPa.s]	-	500 - 800
Temps de séchage [min]	EN ISO 3215	env. 120
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption

## 3.2 Autres matériaux

### 3.2.1 Couches de protection de l'étanchéité

Les couches de protection définies sont présentées au Tableau 1.

## 4 Fabrication et commercialisation

Les membranes IKO POLYBRIDGE et les vernis IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA, et IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU sont fabriqués par la firme IKO NV, d'Herbouvillekaai 80, 2020 ANVERS. Tous les rouleaux IKO POLYBRIDGE sont identifiés sur l'emballage au moyen d'un code de production.

La pose de la membrane et de sa couche de protection est réalisée par des applicateurs agréés par la firme IKO NV.

## 5 Documents de référence

- Code de bonne pratique pour la conception, la mise en œuvre et l'entretien des complexes étanchéité-revêtement de ponts à tablier en béton (A83/12) (CRR)
- Cahier des Charges Type (Qualiroutes)
- Cahier des charges standard 250 (AWV)
- Cahier des charges standard 260 (MOW)
- Guide d'agrément « Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules » (UBA<sup>tc</sup>)
- Prescriptions de mise en œuvre du fabricant

## 6 Mise en œuvre

### 6.1 Stockage des matériaux

Les rouleaux doivent être stockés et transportés en position verticale.

Le sol de l'entrepôt doit être sec, régulier et exempt d'objets pointus.

Le vernis d'adhérence est stocké dans un local bien aéré, à l'abri du soleil.

### 6.2 Préparation du support

Pour l'application du système d'étanchéité adhésif, le support est décapé de manière à lui conférer les propriétés suivantes.

### 6.2.1 Propreté et humidité

Le support doit répondre aux spécifications définies aux paragraphes 4.4.1.3.1 et 4.4.1.3.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), aux points K.9.1.2.2.2 et K.9.1.2.2.4 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.6.1.3 du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0).

### 6.2.2 Planéité

Le support doit présenter une planéité telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.3.1.1 du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0). Si la planéité ne répond pas à ces conditions, il y a lieu de la retravailler conformément au paragraphe 3.4.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point N.1.3 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.4.1. du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0).

### 6.2.3 Texture

Le support doit présenter une texture telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.4 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.3.1.1 du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0). La hauteur des aspérités et des différences de niveau ne peut pas dépasser 2 mm (IKO POLYBRIDGE 4 T/F) ou 3 mm (IKO POLYBRIDGE 5 T/F). Les aspérités et les différences de niveau doivent être inférieures à 3 mm. La texture de la surface MTD est  $\leq 0,5$  mm (IKO POLYBRIDGE 4 T/F) ou  $\leq 0,75$  mm (IKO POLYBRIDGE 5 T/F).

Si la texture ne répond pas à ces conditions, il y a lieu de la retravailler conformément au paragraphe 3.4.3 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point N.1.3 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.4.1. du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0).

### 6.2.4 Adhérence

L'adhérence du support doit s'établir à 1,5 N/mm<sup>2</sup> minimum (NBN EN 1542).

Si cette adhérence n'est pas atteinte, il y a lieu d'éliminer les couches altérées au nettoyeur haute pression.

### 6.2.5 Fissures

La largeur maximum des fissures s'établit à 0,3 mm. Si cette valeur est dépassée, il convient de traiter la fissure.

### 6.2.6 Utilisation d'un bouche-pores

Afin de réduire le risque de cloquage, il peut être requis d'imprégner le support au moyen d'un bouche-pores (généralement des résines). Ce bouche-pores constitue, avec le béton ou le mortier, un réseau rigide continu empêchant l'air confiné sous le bouche-pores de se disperser vers le haut.

En cas d'utilisation d'un bouche-pores, il n'est pas nécessaire d'appliquer un primaire d'imprégnation. Si un tel primaire est quand même utilisé, il convient d'en démontrer la compatibilité et l'adhérence.

## 6.3 Exécution du système d'étanchéité

### 6.3.1 Application du vernis d'adhérence

Le vernis d'adhérence est appliqué à la brosse ou au pistolet sur un support sec et propre, traité au préalable conformément au § 5.2.

La quantité de vernis d'adhérence appliqué et les temps de séchage à respecter sont indiqués dans le tableau ci-dessous

**Tableau 8 – Consommation et temps de séchage du vernis d'adhérence (sur béton)**

	A	B	C	D
Quantité [l/m <sup>2</sup> ]	0,25-0,33	0,25-0,33	0,25-0,33	0,25-0,33
Temps de séchage à 20 °C [min]	≥ 180	≥ 30	≥ 60	≥ 180
A :	IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL			
B :	IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR			
C :	IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA			
D :	IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU			

Le temps de séchage minimum dépend de la porosité et de la température du support, de la température ambiante, du degré d'humidité et de l'exposition au soleil et au vent. Un substrat poreux à des températures plus élevées ou à faible humidité améliorera le temps de séchage. Le vernis adhésif doit être sec au toucher à la main avant la pose de la membrane d'étanchéité.

L'application sera interrompue :

- en cas de température ambiante inférieure à 5 °C. Cependant, si le travail devait être réalisé par une température inférieure à - 5 °C, il y a lieu de prendre des mesures particulières, à déterminer au cas par cas avec le fabricant et le maître d'ouvrage.
- lorsque des conditions hygrothermiques risquent d'entraîner de la condensation.

Avant poser la membrane, les temps de séchage minimum à respecter, est indiqué dans le 0 ci-dessus. Le vernis doit par ailleurs être sec au toucher.

### 6.3.2 Pose de la membrane d'étanchéité

Généralités :

- Les membranes d'étanchéité sont collées en adhérence totale et sans tension.
- En cas de pluie, de neige et de brouillard épais et lorsque la température est inférieure à 5 °C, il y a lieu d'arrêter la pose.
- Quand la température de l'air est inférieure à 5 °C, la pose éventuelle ne peut intervenir qu'avec l'accord du fabricant et du maître d'ouvrage et moyennant des mesures de précaution particulières.

Pose :

- Les rouleaux sont déroulés et alignés conformément aux paragraphes 4.4.1 et 4.4.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Les membranes sont fixées au chalumeau conformément au § 4.4.2.2. du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Lorsque des zones non adhérentes sont décelées, il convient de les ouvrir et de les fixer à nouveau au chalumeau. Dans ce cas, il y a lieu d'appliquer une nouvelle membrane sur la zone découpée.

### 6.3.3 Réalisation des assemblages de joints

Le recouvrement des lés s'établit à 100 mm minimum dans le sens longitudinal et à 100 mm minimum dans le sens transversal.

La jonction se fait toujours par soudage à la flamme sur toute la largeur du recouvrement, lequel est ensuite soigneusement comprimé conformément au § 4.4.2.4 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12) (membranes soudées à la flamme).

Il y a lieu d'éviter toute remontée du liant. L'écoulement du liant ne peut pas dépasser 10 mm. Si, lors de la pose d'une couche de protection dans de l'asphalte coulé, le liant risque de remonter, il est nécessaire d'appliquer sur le recouvrement une bande adhésive d'environ 100 mm de largeur.

### 6.3.4 Détails de l'étanchéité

Les relevés, les raccords aux avaloirs, les joints de dilatation etc. seront réalisés dans les règles de l'art et conformément aux recommandations reprises dans la partie B du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.5 du CCT Qualiroutes (2016) et au chapitre H32-21.2. du cahier des charges standard SB 260 (version 2.0).

### 6.4 Exécution de la couche de protection

La couche de protection GAB-D/MA-6,3 présente une épaisseur 25 mm ou 30 mm ± 5 mm. Elle est posée en adhérence totale, conformément au chapitre 5 du code de bonne pratique du CRR (A83/12). La couche de protection APO-D/AC-6,3 base3 présente une épaisseur de 30 mm ± 5 mm, tandis que la couche de protection APO-C/AC-10 base3 présente une épaisseur de 40 mm ± 5 mm. Elles sont également posées en adhérence totale, conformément au chapitre 5 du code précité

La température de pose de l'asphalte coulé est déterminée sur la base du tableau 5.2 du § 5.4.1.1 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).

Afin d'éviter tout cloquage, il est recommandé de limiter la température de l'asphalte coulé à 220 °C maximum.

## 7 Performances

Les caractéristiques de performance des membranes IKO POLYBRIDGE sont reprises au Tableau 9

Dans la colonne « UEAtc/UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le titulaire d'agrément a lui-même fixés.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification du produit.

La pratique a démontré que si l'adhérence de la membrane bitumineuse au béton répond aux critères, c'est également le cas de mortiers de ragréage de types CC, PCC ou PC conformes aux classes R3 et R4 de la NBN EN 1504-3.

Tableau 9 – Valeurs nominales, critères d'acceptation et résultats des essais réalisés en laboratoire

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères du guide d'agrément de l'UBAfc (G0001 2013)	Critères évalués (1)	Essais évalués (2)	
<b>7.1 Performances de la membrane IKO POLYBRIDGE</b>					
Défaut d'aspect	NBN EN 1850-1	Pas de défauts établis	Pas de défauts établis	X	
Tolérance de rectitude [mm/10 m]	NBN EN 1848-1	MLV ≤ 20	≤ 20	X	
Absorption d'eau [%]	NBN EN 14223	≤ 1,0	≤ 1,0	X	
Épaisseur	4 T/F	NBN EN 1849-1	MDV ± 5%	4,0	X
	5 T/F			5,0	X
Épaisseur du liant de surface sous l'armature [mm]	4 T/F	G0001 (2013) §6.5	MLV ≥ 2,0 MLV ≥ 3,0	≥ 2,0	X
	5 T/F			≥ 3,0	X
Résistance à la traction [N/50mm]	Sens longitudinal	NBN EN 12311-1	MDV ± 20%	800	X
	Sens transversal			800	X
	Sens longitudinal			1000	X
	Sens transversal			900	X
Allongement en cas de charge maximale [%]	Sens longitudinal	NBN EN 12311-1	MDV ± 15%abs	50	X
	Sens transversal			55	X
	Sens longitudinal			45	X
	Sens transversal			45	X
Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109	≤ - 6	≤ - 15	X	
Résistance au fluage par température élevée [°C]	NBN EN 1110	≥ 120	≥ 130	X	
Stabilité dimensionnelle à 80 °C [%]	NBN EN 1107-1	≥ - 0,5	≥ - 0,5 ≥ - 0,5	X	
				X	
Dimensionale stabiliteit bij 160°C [%]	NBN EN 14695 – annexe B	≥ MLV	≥ - 2,0	X	
Waterdichtheid (zonder voorbehandeling)	NBN EN 14694	waterdicht	waterdicht	X	
Reactie bij thermische veroudering	NBN EN 1296 – 12 semaines à 70° C				
Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109	≤ 0	≤ 0	X	
Résistance à la chaleur [°C]	NBN EN 1110	≥ 110	≥ 110	X	
<b>7.2 Performances du système</b>					
<b>7.2.1 Support classe I - étanchéité</b>					
Adhérence en traction perpendiculaire [N/mm <sup>2</sup> ] (3)	NBN EN 13596	≥ 0,4 (0,3)	≥ 0,4 (0,3)	X	
Manoeuvres de véhicules à 40 °C	G0001 (2013) §6.17	étanchéité intacte	étanchéité intacte	X	
<b>7.2.2 Étanchéité – protection</b>					
Résistance au compactage (classe B)	NBN EN 14692	Étanche à l'eau	Étanche à l'eau	X	
Comportement en cas d'application de la protection de classe A	NBN EN 14693	inclusions ≤ 6 étendue des taches noires ≤ 50 % diminution de l'épaisseur ≤ 1 mm	inclusions ≤ 6 étendue des taches noires ≤ 50 % diminution de l'épaisseur ≤ 1 mm	X	
Stabilité au fluage du système lors de l'application de couche de protection de classe A	G0001 (2013), § 6.21	Glissement armature ≤ 10 mm Δ épaisseur 10 (30) %	Glissement armature ≤ 10 mm Δ épaisseur ≤ 10 (30) %	X	



Tableau 9 (suite) – Valeurs nominales, critères d'acceptation et résultats des essais réalisés en laboratoire

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères du guide d'agrément de l'UBA <sup>tc</sup> (G0001 2013)	Critères évalués <sup>(1)</sup>	Essais évalués <sup>(2)</sup>
<b>7.2.3 Support type I – IKO POLYBRIDGE – couche de protection de classe A</b>				
Adhérence en traction perpendiculaire [N/mm <sup>2</sup> ] <sup>(3)</sup>	NBN EN 13596	> 0,4 (0,3)	> 0,4 (0,3)	X
Résistance au cisaillement [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN 13653	≥ 0,10	≥ 0,10	X
Compatibilité par vieillissement thermique [%]	NBN EN 14691	> 100	> 100	X
Résistance à la fissuration (- 10 °C)	NBN EN 14224	Étanche à l'eau	Étanche à l'eau	X
<b>7.2.4 Support type I – IKO POLYBRIDGE – couche de protection de classe B</b>				
Adhérence en traction perpendiculaire [N/mm <sup>2</sup> ] <sup>(3)</sup>	NBN EN 13596	> 0,4 (0,3)	> 0,4 (0,3)	X
Résistance au cisaillement [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN 13653	> 0,10	> 0,10	X
Compatibilité par vieillissement thermique [%]	NBN EN 14691	> 100	> 100	X
MDV = Manufacturer's Declared Value MLV = Manufacturer's Limiting Value <sup>(1)</sup> : Les pourcentages sont exprimés en valeur relative de la valeur nominale ; les chiffres entre parenthèses donnent la valeur individuelle minimum ou maximum. <sup>(2)</sup> : X = Évalué et conforme <sup>(3)</sup> : ceci pour les 4 vernis d'adhérence repris dans cet ATG (IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR et IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU				

## 8 Conditionnements

Membrane : en rouleaux de 11,0 m (IKO POLYBRIDGE 4 T/F) et 10,0 m (IKO POLYBRIDGE 5 T/F). D'autres longueurs sont disponibles sur demande.

Les membranes sont identifiées au moyen d'un nom et d'un code produit, avec mention du type de finition.

Vernis d'adhérence : voir les paragraphes §3.1.2 vers §3.1.2.4.

## 9 Conditions

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans l'en-tête de cet agrément technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'agrément technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent pas utiliser le nom et le logo de l'UBA<sup>tc</sup>, la marque ATG, l'agrément technique ou le numéro d'agrément pour des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ou pour un produit, kit ou système et concernant ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.

- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sup>tc</sup>, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sup>tc</sup>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.
- F.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA<sup>tc</sup>.
- H.** Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2936) et du délai de validité.
- I.** L'UBA<sup>tc</sup>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES D'ART », accordé le 24 septembre 2012.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 22 octobre 2021.


Cet ATG remplace l'ATG 2936, valable du 25/01/2017 au 24/01/2022. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-dessous::

#### Modification par rapport à la version précédente

- Ajout des vernis d'adhérence IKOPRO PRIMAIRE BITUME ADÉROSOL, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SR, IKOPRO PRIMAIRE BITUME SA et IKOPRO PRIMAIRE BITUME ECOL'EAU
- Enlever les suffix 10m et 11m des noms de produit IKO POLYBRIDGE
- Modification de l'ATG conformément le dernier format d'ATG
- Modification des références vers le cahier de charge SB 260.
- Ajout de la classification pour l'application jusqu'à la pente de 15% pour le béton bitumineux
- Modification du tableau conformément le dernier format (prestations)

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

  
Eric Winnepenninckx,  
Secrétaire général

  
Benny De Blaere,  
Directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

  
Olivier Delbrouck,  
Directeur général

L'agrément technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

[www.eota.eu](http://www.eota.eu)



Union européenne pour l'Agrément Technique  
dans la construction

[www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)



World Federation of Technical Assessment  
Organisations

[www.wftao.com](http://www.wftao.com)



# Annexe A

## Classification des systèmes d'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules.

Une classification des systèmes d'étanchéité, composée d'une série de 5 lettres SLPMI, a été établie en fonction de la nature des supports et des couches de protection et selon les résultats obtenus lors de certains essais.

La classification **SLPMI** (**S** pour support – Substrate, **L** pour couche de protection – Protective Layer, **P** pour résistance au poinçonnement – Puncture resistance, **M** pour piégeage de l'humidité – Moisture trapping, **I** pour pente – Inclination) est une classification des systèmes d'étanchéité.

Le symbole **S** :

- est affecté d'un symbole numérique (en indice) représentant l'épaisseur nominale en mm du liant de surface sous l'armature d, soit 2, 3 ou 4.

Les exigences de quelques caractéristiques dépendent de d, conformément au tableau ci-dessous.

Épaisseur du liant sous l'armature [mm]	≥ 2,0	≥ 3,0	≥ 4,0
Aspérités et différences de niveau [mm]	≤ 2,0	≤ 3,0	≤ 4,0
Texture de la surface MTD [mm] <sup>1)</sup>	≤ 0,50	≤ 0,75	≤ 1,00

<sup>1)</sup> mesuré conformément à la NBN EN 13036-1

- est suivi d'un ou plusieurs chiffres romains entre parenthèses, désignant les supports avec lesquels l'étanchéité est compatible :
  - I : béton
  - II : matériau d'isolation thermique de classe D
  - III : autres à définir

Le symbole **L** est suivi d'une ou plusieurs lettres, désignant la nature des couches de protection avec lesquels l'étanchéité est compatible.

- A : asphalte coulé
- B : béton bitumineux
- C, D, E : autres à définir
- Ø : sans couche de protection.

Le symbole **P** est affecté de deux symboles numériques en indice :

1<sup>er</sup> symbole :

- 5 : l'étanchéité n'est pas accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;
- 6 : l'étanchéité est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;

2<sup>e</sup> symbole :

- 7 : l'étanchéité résiste au poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires)
- 8 : l'étanchéité résiste au poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires) à condition que le système d'étanchéité soit protégé contre le lestage par une couche de protection.
- 0 : l'étanchéité ne résiste pas à un poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires)

NOTE : Par « véhicules de chantier », on entend uniquement les véhicules nécessaires à la pose de la couche de protection.

Le symbole **M** est affecté du symbole numérique :

1 : l'étanchéité est susceptible de piéger de l'humidité (ne répond pas aux critères de l'essai de bullage de l'asphalte coulé)

2 : l'étanchéité ne piège pas l'humidité.

Le symbole **I** est suivi d'un chiffre entre parenthèses indiquant la pente maximale admissible (comprise entre 6 % et 15 %).

### REMARQUE

Cette classification peut être complétée en cas de propriétés particulières du système d'étanchéité. À titre d'exemple, citons :

- la compatibilité avec des supports humides
- ....

### EXEMPLE

**S<sub>2</sub>(I)L(A)P<sub>6,8</sub>M<sub>2</sub>I(6)**

signifie que le système d'étanchéité :

- peut être appliqué sur des supports de classe I dont les aspérités, les différences de niveau et la structure de la surface MTD répondent aux tolérances applicables aux membranes comportant 2 mm de liant sous l'armature
- est protégé par la couche de protection de classe A
- est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 T et résiste à l'action directe d'un lestage pour autant qu'il comporte une couche de protection
- ne retient pas l'humidité
- peut être appliqué sur des supports présentant une pente maximum de 6 %.